

Objet : Création d'une zone réglementée temporaire ZRT BARCARES pour l'organisation d'un spectacle aérien public

En vigueur : Du mardi 14 juillet au mercredi 15 juillet 2026

Lieu : FIR : MARSEILLE LFMM

ZRT BARCARES



Vue d'ensemble sur fond OACI 500 000eme (version 2026)

ACTIVITÉ

Manifestation aérienne et répétition

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT BARCARES

- Le 14 juillet 2026 de 1400 à 1930
- Le 15 juillet 2026 de 1330 à 1630

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

- Perpignan TWR : 118,305 MHz
- MONTPELLIER APP : 130,855 MHz
- MONTPELLIER INFO : 136,625 MHz

GESTIONNAIRES

Directeur des vols

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui coexiste avec les portions des espaces aériens contrôlés avec lesquelles elle interfère et se substitue aux portions des espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elle interfère à l'exclusion de la zone LF R 73 La Salanque.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

CAG et CAM :

Contournement obligatoire pendant l'activité réelle sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation,
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone

SERVICES RENDUS

Dans les parties des ZRT qui coexistent avec des portions d'espaces aériens contrôlés : les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des portions des espaces aériens contrôlés précités.

Dans les parties des ZRT qui se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés : les services d'information de vol et alerte sont rendus.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT BARCARES****LIMITES LATÉRALES**

42°52'33" N,002°55'45" E
 arc horaire de 6.79nm de rayon centré sur 42°47'47" N,003°02'19" E
 42°41'12" N,003°00'00" E
 42°52'33" N,002°55'45" E

LIMITES VERTICALES

SFC / 5500 ft AMSL

ORGANISMES A CONTACTER

Directeur des vols : 06 62 06 63 21

Directeurs des vols suppléants : 06 26 14 29 09

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Les activités suivantes seront suspendues pendant l'activation de la ZRT :

- PARA 408.
- ULM TORREILLES.
- Itinéraire côtier
- LF-R 73 LA SALANQUE